

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage : 19 septembre 2025

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 29 |
| Membres présents | 22 |
| Membres votants | 29 |

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mmes Françoise MONET, Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carol CHAIZE, M. Olivier GANDRILLON, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Madame Pascale MOLLIERE pouvoir à Mme LECLERC, M. Emmanuel JEAN-JACQUES pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme Carole MAUGER pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à M. VET, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC

N° DEL2025-084**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA PROTECTION CIVILE ET LA VILLE DE SAINT-PRIX - FORMATION DE SECOURISME CANIN**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux-Développement durable-Cadre de vie-Urbanisme en date du 09 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 15 septembre 2025,

CONSIDERANT l'engagement de la Ville à sensibiliser et former les propriétaires aux premiers secours canins, afin de renforcer la protection et la santé des animaux de compagnie, dans le cadre de sa politique en faveur du bien-être animal,

CONSIDERANT la convention de partenariat entre la Protection Civile et la Ville de Saint-Prix,
CONSIDERANT la note explicative de synthèse, et sur le rapport de Madame Candice CHAPPAZ,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre la Protection Civile et la Ville de Saint-Prix ;

Article 2 : FIXE le montant d'inscription à 75 € par participant ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ;

Article 4 : DIT que les recettes seront imputées au Budget principal de la Ville.

* *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire